

Coupe de Bretagne Senior 2014/2015

Les deux matchs des huitièmes de finale se sont soldés par deux forfaits, les équipes de Perros-Guirec et de Vitré ne se sont pas déplacées :

- match Brest PLL vs Vitré : Brest PLL qualifié,
- match Lamballe vs Perros-Guirec : Lamballe qualifié.

Le tirage au sort des rencontres comptant pour les quarts de finale a été effectué ce jour :

- match 1 : Lamballe vs Rennes E.C, à Lamballe le dimanche 10 mai à 14h00,
- match 2 : Saint Jacques vs Rennes T.A, à Saint-Jacques (le club de Saint-Jacques informera le club de la T.A Rennes et le Président de la Commission sportive de l'heure du match qui doit être joué le samedi 09 mai ou le dimanche 10 mai),
- match 3 : Pluvigner vs Brest PLG (le club de Pluvigner ne disposant pas de salle adéquat le match se déroulera à Brest PLG le dimanche 10 mai à 10h00),
- match 4 : Brest PLL vs Bignan, à Brest PLL le dimanche 10 mai à 14h00.

Rappels :

Jusqu'aux ¼ de finales inclus

- Le coup d'envoi des rencontres doit être donné soit le samedi entre 18h00 et 20h30, soit le dimanche entre 10h00 et 16h00.
- Le club receveur est tenu de communiquer à la commission sportive du Comité de Roller Hockey Bretagne le jour et l'heure de la rencontre au plus tard le lundi précédent la compétition.
- Le non-respect de cette règle entraîne une inversion de l'organisation.

Arbitrage

- La désignation des arbitres jusqu'aux quarts de finales inclus est à la charge des clubs engagés.
- Chaque club doit désigner un arbitre classé au minimum degré 2. Un junior majeur peut arbitrer.
- Dans le cas où un club ne dispose pas d'arbitre, celui-ci peut soit s'arranger avec l'autre club qu'il rencontre ou bien, faire appel à la CARILHB qui se chargera de trouver un volontaire. Les frais de déplacement de cet arbitre sont à la charge du club demandeur.
- Pour le tournoi final, la désignation des arbitres est à la charge de la CARILH.
- L'indemnisation des frais de déplacement des arbitres est à la charge du club qui reçoit, les primes de matchs des arbitres jusqu'au ¼ de finales inclus est à la charge des deux clubs et doit être payée avant le début du match. Chaque club défraye un arbitre.
- Le tarif des primes de matchs, quelque soit le degré d'arbitrage, est de 20€ par arbitre et par match. Le montant de l'indemnisation des arbitres est le même pour toute la compétition.
- Le tarif d'indemnisation kilométrique est, actuellement, de 30 centimes par kilomètre si le déplacement est effectué en automobile. Pour les trajets SNCF la base est celle d'un billet de seconde classe.

Transmission des scores et des rapports de match

- Les scores doivent être transmis par mail au secrétariat de la ligue de Bretagne bretagneroller@gmail.com au plus tard le lundi à 9h.
- Les plannings et les résultats des matches sont consultables sur le site de la ligue de Bretagne <http://bretagne.ffroller.fr>
- Les rapports officiels de matchs doivent être transmis à la CSRILHB par voie électronique au plus tard le lundi suivant la compétition, ceci afin de valider les rencontres et de permettre d'effectuer le tirage au sort du tour suivant dans le délai imparti et par voie postale à la Commission Sportive Roller In Line Hockey Bretagne au plus tard la semaine suivant les rencontres.